

OFFRE DE SERVICES

L'aide à domicile sur-mesure

L'AIDE À DOMICILE POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Petits-fils est un réseau national de services à la personne spécialisé dans l'aide à domicile pour les personnes âgées.

LA COMPÉTENCE D'UN PROFESSIONNEL, L'ESPRIT D'UNE FAMILLE

Chez Petits-fils, nous avons le même niveau d'exigence pour nos clients que pour nos propres grands-parents.

POURQUOI CHOISIR PETITS-FILS ?

- Nous vous garantissons d'avoir toujours la même auxiliaire de vie.
- Vous aurez un conseiller dédié pour un suivi personnalisé.
- Nos prestations sont flexibles et évoluent en fonction de vos besoins.



**Contactez
votre conseiller Petits-fils :
04 84 47 01 45**

215, rue de la Coquillade
13540 Aix-en-Provence
aix-en-provence@petits-fils.com

www.petits-fils.com

Nos services d'aide à domicile

disponibles 7 jours sur 7, 24 heures sur 24

AIDE MÉNAGÈRE



- Ménage
- Repassage
- Lessives

ACCOMPAGNEMENTS



- Accompagnements aux courses
- Promenades
- Sorties culturelles

AIDE AUX REPAS



- Courses
- Préparation des repas
- Aide à la prise des repas

AIDE À L'AUTONOMIE



- Aide au lever et au coucher
- Aide à la toilette
- Présence de nuit

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE



- Gestion du courrier
- Classement des documents
- Démarches administratives



*Toutes nos auxiliaires
sont des professionnelles
qualifiées.*

NOS AUXILIAIRES DE VIE PROFESSIONNELLES

Toutes nos auxiliaires sont des professionnelles qualifiées. Au cours de leur formation elles ont acquis les compétences suivantes :

- Entretien du linge et du logement
- Alimentation : nutrition, régimes, préparation des repas
- Déplacements d'une personne à mobilité réduite
- Gestes de la toilette
- Utilisation de matériel spécialisé : lève-personne, lit rehausseur
- Maladies : Alzheimer, Parkinson, etc.

QUAND FAIRE APPEL À NOUS ?

- Besoin d'une aide pour les tâches ménagères
- Diminution de la mobilité
- Retour d'hospitalisation
- Présence temporaire suite à une chute
- Remplacement d'une auxiliaire de vie
- Accompagnement en vacances

UN FONCTIONNEMENT TRÈS SIMPLE

- 1 • Visite d'évaluation des besoins à domicile.
- 2 • Sélection et présentation de votre auxiliaire de vie.
- 3 • Début des prestations d'aide à domicile.
- 4 • À tout moment vous modifiez, suspendez, ou arrêtez la prestation.

LE CRÉDIT D'IMPÔT DANS LES SERVICES À LA PERSONNE

50%

50% des dépenses de services à la personne sont déductibles de votre impôt sur le revenu (auxiliaire de vie, aide ménagère, etc.)

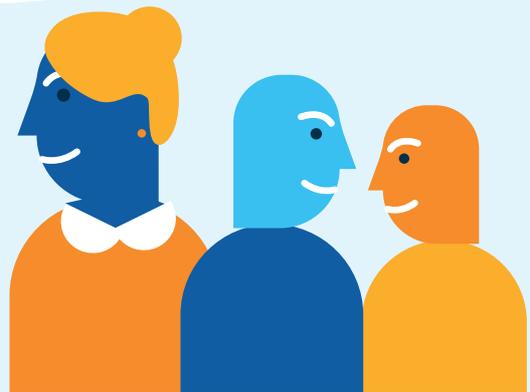
Si le montant de votre réduction d'impôt dépasse celui de votre impôt, ou si vous n'êtes pas imposable, l'État vous rembourse. On parle alors de crédit d'impôt.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Tout le monde (tout contribuable français)

★ Nouveauté

Les retraités, qui en étaient exclus jusqu'alors, peuvent désormais bénéficier du remboursement d'impôt.



PLAFONDS ANNUELS DE DÉPENSES DÉDUCTIBLES



12 000 €

Plafond de droit commun



15 000 €

Plafond majoré de 1 500€ par personne de plus de 65 ans



20 000 €

Plafond pour une personne invalide à plus de 80%

EXEMPLE

Couple de retraités de + de 65 ans devant payer **3 000€ d'impôt** sur le revenu

Dépenses de services à la personne **10 000 €**

Crédit d'impôt **5 000 €**

Impôts à payer **0 €**

Remboursement **2 000 €**

AIDES AU FINANCEMENT

Nos services peuvent être financés par :

- L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- L'assurance maladie (dans certains cas)

CHÈQUE EMPLOI SERVICE

Nos prestations peuvent être payées par Chèque Emploi Service Universel

Generation CC S.A.R.L.
RCS de Aix-en-Provence n°792 345 969
Agrément et déclaration : SAP792345969
Franchisé indépendant membre du réseau Petits-fils

